

Sylvain Maréchal, « Le Manifeste des Egaux », 1796.

PEUPLE DE FRANCE !

Pendant quinze siècles tu as vécu esclave, et par conséquent malheureux. Depuis six années tu respires à peine, dans l'attente de l'indépendance, du bonheur et de l'égalité. L'Egalité ! premier vœu de la nature, premier besoin de l'homme, et principal nœud de toute association légitime ! Peuple de France ! tu n'as pas été plus favorisé que les autres nations qui végètent sur ce globe infortuné !... Toujours et partout la pauvre espèce humaine livrée à des anthropophages plus ou moins adroits, servit de jouet à toutes les ambitions, de pâture à toutes les tyrannies. Toujours et partout, on berça les hommes de belles paroles : jamais et nulle part ils n'ont obtenu la chose avec le mot. De temps immémorial on nous répète avec hypocrisie, les hommes sont égaux, et de temps immémorial la plus avilissante comme la plus monstrueuse inégalité pèse insolentement sur le genre humain. Depuis qu'il y a des sociétés civiles, le plus bel apanage de l'homme est sans contradiction reconnu, mais n'a pu encore se réaliser une seule fois : l'égalité ne fut autre chose qu'une belle et stérile fiction de la loi. Aujourd'hui qu'elle est réclamée d'une voix plus forte, on nous répond : Taisez-vous misérables ! l'égalité de fait n'est qu'une chimère ; contentez-vous de l'égalité conditionnelle ; vous êtes tous égaux devant la loi. Canaille que te faut-il de plus ? Ce qu'il nous faut de plus ? Législateurs, gouvernants, riches propriétaires, écoutez à votre tour.

Nous sommes tous égaux, n'est-ce pas ? Ce principe demeure incontesté, parce qu'à moins d'être atteint de folie on ne saurait dire sérieusement qu'il fait nuit quand il fait jour. Eh bien ! nous prétendons désormais vivre et mourir égaux comme nous sommes nés ; nous voulons l'égalité réelle ou la mort ; voilà ce qu'il nous faut. Et nous l'aurons cette égalité réelle, à n'importe quel prix. Malheur à qui ferait résistance à un vœu aussi prononcé ! La révolution française n'est que l'avant-courrière d'une autre révolution bien plus grande, bien plus solennelle, et qui sera la dernière. Le peuple a marché sur le corps aux rois et aux prêtres coalisés contre lui : il en fera de même aux nouveaux tyrans, aux nouveaux tartuffes politiques assis à la place des anciens.

Ce qu'il nous faut de plus que l'égalité des droits ? Il nous faut non pas seulement cette égalité transcrite dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, nous la voulons au milieu de nous, sous le toit de nos maisons. Nous consentons à tout pour elle, à faire table rase pour nous en tenir à elle seule. Périront, s'il le faut, tous les arts pourvu qu'il nous reste l'égalité

réelle ! Législateurs et gouvernants qui n'avez pas plus de génie que de bonne foi, propriétaires riches et sans entrailles, en vain essayez-vous de neutraliser notre sainte entreprise en disant : Ils ne font que reproduire cette loi agraire demandée plus d'une fois déjà avant eux.

Calomniateurs, taisez-vous à votre tour, et, dans le silence de la confusion, écoutez nos prétentions dictées par la nature et basées sur la justice. La loi agraire ou le partage des campagnes fut le vœu instantané de quelques soldats sans principes, de quelques peuplades mues par leur instinct plutôt que par la raison. Nous tendons à quelque chose de plus sublime et de plus équitable, le bien commun ou la communauté des biens ! Plus de propriété individuelle des terres, la terre n'est à personne. Nous réclamons, nous voulons la jouissance communale des fruits de la terre : les fruits sont à tout le monde. Nous déclarons ne pouvoir souffrir davantage que la très grande majorité des hommes travaille et sue au service et pour le bon plaisir de l'extrême minorité. Assez et trop longtemps moins d'un million d'individus dispose de ce qui appartient à plus de vingt millions de leurs semblables, de leurs égaux.

Qu'il cesse enfin, ce grand scandale que nos neveux ne voudront pas croire ! Disparaissez enfin, révoltantes distinctions de riches et de pauvre, de grands et de petits, de maîtres et de valets, de gouvernants et de gouvernés. Qu'il ne soit plus d'autre différence parmi les hommes que celles de l'âge et du sexe. Puisque tous ont les mêmes besoins et les mêmes facultés, qu'il n'y ait donc plus pour eux qu'une seule éducation, une seule nourriture. Ils se contentent d'un seul soleil et d'un même air pour tous : pourquoi la même portion et le même qualité d'aliments ne suffiraient-elles pas à chacun d'eux ? Mais déjà les ennemis d'un ordre des choses le plus naturel qu'on puisse imaginer, déclament contre nous. Désorganisateur et factieux, nous disent-ils, vous ne voulez que des massacres et du butin.

PEUPLE DE FRANCE ! Nous ne perdrons pas notre temps à leur répondre, mais nous te dirons : la sainte entreprise que nous organisons n'a d'autre but que de mettre un terme aux dissensions civiles et à la misère publique. Jamais plus vaste dessein n'a été conçu et mis à exécution. De loin en loin quelques hommes de génie, quelques sages, en ont parlé d'une voix basse et tremblante. Aucun d'eux n'a eu le courage de dire la vérité tout entière. Le moment des grandes mesures est arrivé. Le mal est à son comble ; il couvre la face de la terre. Le chaos, sous le nom de politique, y règne depuis trop de siècles. Que tout rentre dans l'ordre et reprenne sa place. A la voix de l'égalité, que les éléments de la justice et du bonheur s'organisent. L'instant est venu de fonder la République des Egaux, ce grand hospice ouvert à tous les hommes. Les jours de la restitution générale sont arrivés. Familles gémissantes, venez vous asseoir à la table commune dressée par la nature pour tous ses enfants.

PEUPLE DE FRANCE ! La plus pure de toutes les gloires t'était donc réservée ! Oui, c'est toi qui le premier dois offrir au monde ce touchant spectacle. D'anciennes habitudes, d'antiques préventions voudront de nouveau faire obstacle à l'établissement de la République des Egaux. L'organisation de l'égalité réelle, la seule qui réponde à tous les besoins, sans faire de victimes, sans coûter de sacrifices, ne plaira peut-être point d'abord à tout le monde. L'égoïste, l'ambitieux frémissera de rage. Ceux qui possèdent injustement crieront à l'injustice. Les jouissances exclusives, les plaisirs solitaires, les aisances personnelles causeront de vifs regrets à quelques individus blasés sur les peines d'autrui. Les amants du pouvoir absolu, les vils suppôts de l'autorité arbitraire ploieront avec peine leurs chefs superbes sous le niveau de l'égalité réelle. Leur vue courte pénétrera difficilement dans le prochain avenir du bonheur commun ; mais que peuvent quelques milliers de mécontents contre une masse d'hommes tous heureux et surpris d'avoir cherché si longtemps une félicité qu'ils avaient sous la main ? Dès le lendemain de cette véritable révolution, ils se diront tout étonnés : En quoi ! le bonheur commun tenait à si peu ? Nous n'avions qu'à le vouloir. Ah ! pourquoi ne l'avons-nous pas voulu plus tôt. Oui sans doute, un seul homme sur la terre plus riche, plus puissant que ses semblables, que ses égaux, l'équilibre est rompu ; le crime et le malheur sont sur la terre.

PEUPLE DE FRANCE ! A quel signe dois-tu donc reconnaître désormais l'excellence d'une constitution ? ...Celle qui tout entière repose sur l'égalité de fait est la seule qui puisse te convenir et satisfaire à tous tes vœux. Les chartes aristocratiques de 1791 et de 1795 rivaient tes fers au lieu de les briser. Celle de 1793 était un grand pas de fait vers l'égalité réelle ; on n'en avait pas encore approché de si près ; mais elles ne touchaient pas encore le but et n'abordaient point le bonheur commun, dont pourtant elle consacrait solennellement le grand principe.

PEUPLE DE FRANCE ! Ouvre les yeux et le cœur à la plénitude de la félicité : reconnais et proclame avec nous le République des Egaux.

-L'artisan, 3 octobre 1830 :

Il y a autre chose dans les réclamations des ouvriers qu'une augmentation de prix ou une diminution d'heures de travail ; il y a un sentiment profond de la misère de leurs conditions. Que leur faut-il donc ? La liberté de devenir maître à leur tour. Qu'on nous laisse être l'arbitre de notre sort, et la morale présidera bientôt à toutes nos actions, et l'instruction se propagera rapidement dans nos rangs, et enfin nous ne regarderons plus les machines comme des rivales qui viennent nous casser les bras, mais nous les accepterons pour ce qu'elles sont, des instruments faits pour nous remplacer.

-L'artisan, 10 octobre 1830 :

Nous faisons connaître qu'en général dans les grandes manufactures il existe des règlements arbitraires. Sous le prétexte d'y maintenir l'ordre, les ouvriers y sont soumis à des amendes dont la valeur excède souvent le gain de leur journée ; et nous pouvons assurer que des chefs d'établissement, que nous nommerions au besoin, ne rougissent pas de faire une basse spéculation d'un si honteux abus de pouvoir.

-L'artisan, 10 octobre 1830 :

Il y a deux choses dans l'ouvrier, l'homme et la machine. L'homme appartient à la société, il doit marcher avec elle, et subir l'influence de ses progrès ; la machine appartient aux forces inertes de la mécanique.

-L'artisan, 17 octobre 1830 :

Jusqu'alors la société ne lui avait demandé [à l'ouvrier] que ce qu'il pouvait lui donner **comme machine, comme ouvrier** ; mais maintenant que des machines font mieux que lui, elle le réclame **comme homme, comme citoyen**. Nous avons alors dit à l'ouvrier : Puisque vous êtes renvoyés de vos ateliers par des machines, cessez donc d'être ouvriers, et **devenez maître à votre tour**. Et de là nous avons tiré l'utilité des machines.

-L'artisan, 17 octobre 1830 :

Sans doute, pris individuellement, l'ouvrier se trouve dans l'impossibilité d'exercer l'industrie qu'il professe. Gagnant peu, ce qui ne sert pas à ses besoins est trop peu de chose pour qu'il ne le dépense pas, et c'est là notre histoire ; mais qui nous empêche de nous réunir une centaine, et, prélevant sur notre gain journalier une somme modique incapable de porter atteinte à nos véritables besoins, pourquoi ne nous ferions-nous pas un capital assez considérable pour exploiter nous-même notre industrie ? Supposons, par exemple, que tout ouvrier, mettant en dépôt chaque semaine 2 francs chacun ; ce qui fera 200 francs par semaine ; au bout de dix semaines ou de deux mois et demi, on aura 2 000 francs qui, étant employé dans une bonne entreprise rapporteront le double et quelquefois davantage.

10525
1850. 1^{RE} ANNÉE.

On s'abonne à Paris,
CHEZ MM.
LEMAIRE, rue Notre-D.-
des-Victoires, n° 16;
BOUCQUIN, rue du Petit-
Pont, n° 18.
BRÉAUTÉ, passage Choi-
seuil;
MARCQ, rue de Charonne,
n° 7, faubourg S-Antoine;
LEBAILLY, rue S-André-
des-Arts, n° 70;
M^{me} CLAUSS-ADENOT,
libraire, passage de l'In-
dustrie, n° 21, F.-S.-D.



JEUDI

30 SEPTEMBRE.

Prix de l'abonnement :
4 fr. pour un mois.
5 fr. pour trois mois.

Ce journal paraît le MER-
CREDI et le SAMEDI. On insère
gratis tous les avis qui peu-
vent intéresser la classe ou-
vrière. S'adresser franc de
port à M. LEMAIRE.

LE PEUPLE,

JOURNAL GÉNÉRAL DES OUVRIERS,

RÉDIGÉ PAR EUX-MÊMES.

Prospectus.

CATINEAU, dans son Dictionnaire de la langue française, définit ainsi le mot *Peuple* pris dans l'acception que nous lui donnons : la partie la plus laborieuse, la moins riche et la plus utile d'une nation ; nous ne pouvions donc, ce nous semble, choisir un titre qui convînt davantage à l'objet de notre entreprise, à un *Journal général des Ouvriers*. Catineau aurait pu ajouter que cette classe utile et laborieuse est aussi la plus nombreuse, la plus forte ; nous tâcherons de prouver qu'elle n'est pas la moins raisonnable. Assez long-temps des hommes qui se sont dit les amis, les défenseurs du peuple, se sont servis de lui comme d'un instrument utile à leurs vues ambitieuses. Ce temps-là n'est plus : le peuple maintenant réfléchit, raisonne ; il répudie de faux interprètes ; il veut élever lui-même la voix. Qui mieux que lui connaît ses besoins ? Il faut qu'il les expose librement, qu'il réclame les améliorations qu'il croira nécessaires à son bien-être : c'est ce qu'il peut faire, c'est ce qu'il fera avec sagesse et modération. Mais pour s'entendre, pour discuter ses idées, ses opinions, il faut un moyen de communication. Nous croyons avoir trouvé ce moyen dans la publication d'un journal entièrement consacré aux ouvriers. Quelques-uns de nos camarades ont saisi avec empressement cette idée ; mais l'appât d'un grand bénéfice leur a fait prendre les devans, ils n'ont pas mûri leur projet, ils ont manqué le but ; d'autres ont envisagé la chose sous un point de vue plus vaste, plus raisonnable, sous celui enfin qui lui convient : mais ceux-ci nous semblent avoir pris une allure trop guindée ; on les dirait montés sur des échasses ; comment veulent-ils alors que nous leur donnions la main ? Pour le succès d'un journal comme celui-ci, pour lui donner toute l'utilité désirable, il faut la coopération de toutes les professions ; il faut que les ouvriers de tous les états nous prêtent leur appui. Si les travaux des savans contribuent puissamment à la prospérité de l'industrie, il est aussi des ouvriers dont les connaissances dans leur art pourraient produire les plus grands avantages, s'il était plus facile à ces ouvriers de les transmettre à leurs camarades. C'est en nous aidant du secours des uns et des autres, que nous espérons atteindre le but que nous nous sommes proposé : le bien-être de la classe ouvrière. Quelle sera grande en résultats heureux cette association que nous allons créer ! Nous pourrons avec liberté défendre nos intérêts, instruire le gouvernement des griefs dont nous aurions à nous plaindre ; et cela sans nous

ameuter, sans troubler l'ordre ; et pour notre instruction, quel avantage ! l'hygiène, l'économie domestique, la mécanique, la physique et la chimie appliquées aux arts, nous offriront un vaste champ à explorer. L'histoire, la littérature, les théâtres, les tribunaux, seront aussi mis par nous à contribution. Ceux d'entre nous à qui quelques connaissances déjà acquises, quelques loisirs pour en acquérir encore, rendent ce travail plus facile, seront chargés de diriger cette espèce d'enseignement mutuel. Voici maintenant quel sera notre mode d'exploitation : Les simples souscripteurs au journal, qui paraîtra deux fois par semaine, le mercredi et le samedi, paieront un franc par mois, et ceux qui le dirigeront feront les frais de publication au moyen d'une cotisation de tant par quinzaine. Le montant de cette cotisation sera réglé tous les deux mois, et diminuera en raison du nombre des souscripteurs que le journal aura acquis. Tous ceux qui voudront participer à cette direction seront admis, sans exception, jusqu'au 15 du mois d'octobre, et aux *mêmes conditions* que les premiers fondateurs. Voilà sans doute des conventions fort raisonnables, et qui doivent assurer le succès de l'entreprise ; nous ne doutons nullement d'ailleurs que la classe ouvrière ne saisisse cette occasion de montrer qu'elle veut se maintenir par la raison au rang où, dans la glorieuse semaine, elle s'est placée par son courage. Nous avons ennobli le nom d'*Ouvrier* ; c'est à nous maintenant de ne pas laisser dépérir nos titres.

HYGIÈNE.

La définition la plus simple du titre de cet article est *l'art de prévenir les maladies* ; et quel bien plus précieux que la santé pour nous autres ouvriers, nous dont l'existence entière est vouée à des travaux plus ou moins pénibles ? La pratique de l'hygiène non-seulement prévient les maladies ; mais les guérit dans un grand nombre de cas, et peut ainsi éviter à la classe ouvrière d'avoir recours à cette foule de charlatans qui couvrent les murs de Paris de leurs pompeuses annonces, offrant chacun au public un spécifique, fruit de leurs *savantes* recherches, et qu'ils débitent pour tous les genres de maladies. Nous croyons donc servir les ouvriers, en leur présentant dans une suite d'articles les moyens les plus sûrs de se conserver en santé. Nous ferons tous nos efforts pour être clairs et pas trop ennuyeux, si c'est possible.

Parmi les moyens hygiéniques, l'un des plus puissans est la propreté. Quelques explications le prouveront suffisamment. La peau du corps humain est extérieurement percée d'une infinité de petits trous qu'on nomme pores, et qui paraissent être des extrémités des vaisseaux artériels. Il s'échappe continuellement par ces pores une humeur sous la forme de vapeur imperceptible : c'est l'insensible transpiration. Si le corps est exposé à une chaleur suffisante ou se livre à des exercices

violens, la transpiration devient sensible, et forme des gouttes à la surface de la peau : c'est la sueur. La matière de la transpiration est chargée de petites parcelles corrompues devenues inutiles, dont le corps se débarrasse. Si les pores sont obstrués, la transpiration ne se fait plus que très-difficilement, et une partie de ces matières que les forces vitales tendaient à rejeter, sont refoulées vers l'intérieur, et sont forcées de rentrer dans la circulation. De là naissent les maladies de la peau les plus dangereuses, l'acreté des humeurs. Il est d'ailleurs bien prouvé que la peau est le principal organe par lequel notre corps se purifie. La peau est aussi un des premiers moyens de restauration, par lequel l'air fait entrer dans notre intérieur une grande quantité de substances fines et volatiles. Ainsi sans une peau saine point de restauration complète, ce qui est cependant une des conditions les plus nécessaires à une longue vie. D'après tout ce que nous venons de dire, on concevra aisément combien il importe de maintenir notre individu dans un état de propreté convenable aux fonctions de la peau. Nous recommandons donc les moyens suivans, qui sont fort simples :

Ecarter avec soin tout ce que notre corps a rejeté, comme lui étant nuisible ; pour cela il faut changer de chemise et de draps le plus souvent possible ; se laver chaque jour tout le corps, si on le peut, avec de l'eau fraîche, et se frotter la peau avec force, ce qui lui donne du ressort. Si on ne se trouve pas à même de faire ces lotions générales, on peut les remplacer par des frictions sèches sur la peau avec un morceau de flanelle ou un linge blanc qui enlèvera les écailles imperceptibles dont notre corps se couvre par la transpiration. Ces frictions sont surtout très-utiles aux ouvriers qui exercent une profession sédentaire qui ne leur permet pas de faire l'exercice nécessaire. Se baigner de temps à autre dans de l'eau tiède, dans laquelle il est bon de mêler du savon en quantité suffisante. Les personnes dont les pieds exhalent une mauvaise odeur, doivent mêler à l'eau du pédiluve du vinaigre et de l'eau-de-vie, et changer souvent de bas.

PRÉFECTURE DE LA SEINE.

AVIS.—Les ateliers de travaux au compte de la ville de Paris et des départemens étant chargés d'un grand nombre d'ouvriers de toutes les classes, les fonds destinés à la dépense de ces travaux seront bientôt épuisés. En conséquence, l'administration municipale avertit qu'elle est dans la nécessité de ne plus admettre, à partir de ce jour, de nouveaux ouvriers sur ces ateliers, et de supprimer successivement ceux dont la profession est étrangère auxdits travaux.

Des ordres ont été donnés pour la stricte exécution de ces mesures.

Les autorités locales des départemens et des communes sont invités à propager le présent avis parmi leurs administrés, afin d'épargner aux personnes qui voudraient venir à Paris pour y trouver de l'ouvrage dans les travaux publics, le désagrément d'un voyage coûteux et inutile.

ÉVÉNEMENS.

La Chambre des Députés, procédant comme chambre d'accusation, a terminé hier ses délibérations dans l'affaire des ex-ministres ; elle les a renvoyés devant la cour des pairs pour être jugés sur le crime de haute trahison dont elle les accuse.

— Nous apprenons à l'instant, par le courrier des Pays-Bas, que les troupes hollandaises ont été entièrement défaits et chassés de Bruxelles !

— Les nouvelles de Lisbonne, en date du 8, disent que la fermentation y continue. Le général Caretti et plusieurs officiers de distinction venaient d'être arrêtés. Les prisons sont tellement pleines qu'on parle de se débarrasser de ces victimes au moyen de noyades nocturnes. Tous les bâtimens de guerre sont maintenant armés et mouillés dans le port, prêts à faire feu sur le peuple.

— Les écuries royales, sous Charles X, coûtaient des sommes énormes ; il n'y avait pas moins de 1300 chevaux. Le roi Philippe a réduit ce nombre au quart, pour son usage et celui de sa nombreuse famille. Une diminution proportionnelle a eu lieu également dans le nombre des voitures de la cour.

— M. Camille Gaillard, juge d'instruction, fut dès les premiers instans généralement soupçonné d'avoir fait et signé les quarante-cinq mandats d'amener lancés le 27 juillet contre les quarante-quatre journalistes signataires de la protestation, et contre l'imprimeur du *National*, sur la réquisition de M. Billot, procureur du roi. Mais les audacieuses dénégations de ce juge d'instruction avaient fait naître des doutes dans tous les esprits. Accusé par un journal d'avoir signé les mandats contre des pairs et des députés de l'opposition, M. Camille Gaillard répondit avec une effronterie jésuitique qu'il n'avait jamais signé de mandats contre des pairs et des députés ; et il vint prêter serment au roi des Français et à la Charte modifiée.

Cependant la commission de la Chambre des Députés, chargée de l'instruction contre les ex-ministres, appela auprès d'elle M. le juge

d'instruction ; et cette fois, sans parler de pairs ni de députés, on lui demanda si, depuis les ordonnances du 25, il avait signé des mandats d'arrêt contre quelques personnes. M. Camille Gaillard répondit nettement que non. Et en effet, c'étaient des mandats d'amener !

Mais une nouvelle preuve attendait M. Camille Gaillard. M. Bernard, procureur-général, a requis une instruction qui a été confiée à M. le conseiller Sylvestre, et, accablé sous le poids des preuves, pressé de questions précises, qui ne permettaient plus de restrictions évasives, M. Camille Gaillard a avoué qu'il avait signé 45 mandats d'amener contre 44 journalistes et un imprimeur. L'instruction a aussi révélé que M. Billot, procureur du roi, était parvenu à retirer des bureaux de la préfecture de police son réquisitoire et les mandats, et que le tout avait été lacéré par M. Camille Gaillard. C'est ce qui explique ses mensongères dénégations.

C'est maintenant à la chambre d'accusation qu'il appartient de prononcer. Mais, en attendant, malgré les trois journées de juillet, malgré le renversement d'un trône, d'une dynastie, M. Camille Gaillard pourra, s'il l'ose, rendre encore la justice au nom du Roi des Français.

— Les actions louables trouveront toujours en nous des apologistes ; et sitôt qu'elles viendront à notre connaissance, nous nous empresserons de les publier : aussi est-ce avec plaisir que nous citons le fait suivant, en ne donnant toutefois que l'initiale du nom de son auteur, dans la crainte de blesser sa délicatesse. M. L...., depuis peu acquéreur d'un atelier, trouva parmi les ouvriers de son prédécesseur un homme arrivé à cet âge de la vie où les travaux journaliers sont au-dessus de nos forces. En vrai philanthrope, il s'empressa de le placer dans une maison consacrée aux vieillards, en lui faisant une pension qui lui donnera la facilité de se procurer quelques douceurs sur la fin de ses jours. Puisse cet exemple trouver beaucoup d'imitateurs !

— Un journal annonce que deux membres de la Société des Amis du Peuple ont eu hier une audience du roi pour l'entretenir de l'affaire de la Société.

— Il résulte d'un état effectif adressé au ministère de la guerre, que le nombre des militaires tués pendant les trois jours de juillet s'éleverait à mille ; douze cents bourgeois environ ont péri.

— Une pièce de canon des plus remarquables a été apportée d'Alger à Toulon : elle a neuf bouches qui font feu en même temps : celle du milieu reçoit le boulet ; les autres huit sont chargées avec de la mitraille.

— On lit dans un journal : « M. de Martignac vise à la singularité. Il a eu le courage de se charger de la défense de M. de Polignac, dont il avait à se plaindre, et n'a pas craint de refuser, en 1815, son assistance aux malheureux frères Faucher, dont la famille l'avait comblé d'attentions bienveillantes. M. de Martignac déclare qu'il a consulté son cœur. A Dieu ne plaise que nous blâmons une généreuse disposition ; mais il peut paraître étrange que ce cœur, si éloquent pour la cause de M. de Polignac, ait été muet dans la cause de l'amitié. »

— La garde municipale, dont une partie n'est pas habillée, fait le service sous les galeries du Palais-Royal et au poste du Château-d'Eau, sur la place du Palais-Royal.

— La semaine dernière, une femme de 72 ans est tombée dans le Rhône ; elle cherchait à se retenir aux étendages qui bordent le quai ; mais ses forces la trahissant, elle allait périr, lorsqu'une jeune femme, mère de deux enfans et encore nourrice du dernier, s'élança dans le fleuve, et saisit l'infortunée qui se noyait. Elle résistait à la violence du courant et allait peut-être payer de sa vie ce généreux dévouement, lorsque ses cris attirèrent un homme qui vola à son secours et ramena la femme et son précieux fardeau. Cette action d'une mère de famille fait trop d'honneur à son sexe pour n'être pas publiée.

— Un journal anglais donne la statistique suivante qui a été faite récemment des ménages en Angleterre : Femmes qui ont quitté leurs maris pour suivre leurs amans, 1,262 ; maris qui ont quitté leurs femmes, 2,567 ; couples séparés d'un commun accord, 4,120 ; couples en désaccord, vivant sous le même toit, 191,023 ; couples se haïssant cordialement, mais cachant leur haine mutuelle, 162,320 ; couples vivant dans une complète indifférence, 510,132 ; couples supposés heureux, quoiqu'il n'en soit rien, 1,102 ; couples qu'on peut considérer comme heureux, 135 ; couples véritablement heureux, 3.

— Le caractère d'impression dit *italique*, est de l'invention d'Aldus Manulius. Ce caractère est une imitation de l'écriture, et particulièrement de celle de Pétrarque.

— Les membres du sénat des Barbades boivent du punch en séance. Un jour que Pinckar le voyageur s'y trouvait, deux personnes parurent tout à coup, portant un vaste bol rempli de punch et deux verres. Elles s'adressèrent d'abord au président, qui, ayant puisé dans le bol, le fit passer aux membres. L'auditoire ne fut pas oublié, et l'on jugea même qu'il était parfaitement dans l'ordre que les étrangers prissent part à cette partie intéressante de la discussion.

— Il y a quelques jours, le curé de l'un des villages du pays de Cex débitait en chaire un discours des plus chauds contre les événemens de

juillet et les suites qu'ils devaient avoir. Un des auditeurs dont la patience était à bout interrompit l'orateur, et lui dit : « M. le curé, nous sommes ici pour profiter de vos leçons de morale, et non pour faire un cours de politique; veuillez donc vous renfermer dans vos fonctions pastorales. » Le curé, indigné de cette injonction, quitta la chaire, et laissa son auditoire tout troublé par la bizarrerie de cette aventure.

— Le plus grand dîner qui ait jamais été donné en Angleterre, est celui auquel lord Romney invita les volontaires du comté de Kent, à sa campagne de Maidstone, quand Georges IV les y passa en revue. La longueur de la table était de 40,000 pieds, ou 7 mille 1/2 anglais, et les planches qui la composaient coûtaient 37,500 francs.

Hier les artilleurs de la première batterie de la garde nationale se sont rendus à Vincennes pour y prendre les pièces de canon qui leur sont destinées. Le lieu de rendez-vous était la barrière du Trône, et l'heure indiquée onze heures.

Les artilleurs, étant réunis à dix heures, se répandirent chez les traiteurs environnans pour déjeuner en attendant le prince leur camarade. On vint bientôt apprendre à quelques-uns d'eux que le duc d'Orléans était arrivé, et déjeunait avec quelques artilleurs chez un traiteur voisin. — Puisque vous avez fini, dit-on à M. G...., allez donc vous assurer si ce qu'on nous dit est vrai. M. G.... sort, traverse la chaussée et s'approche d'une table autour de laquelle étaient rangés plusieurs artilleurs; frappant sur l'épaule du capitaine qui s'y trouvait, il lui dit en riant: — « Savez-vous ce qui m'amène? on vient de nous dire que le duc d'Orléans venait d'arriver et était en ce moment en train de déjeuner avec quelques-uns de nos camarades. » Alors un artilleur qui était assis près de l'officier auquel s'adressait M. G.... se retourna et lui répond : On vous a dit la vérité; il est effectivement arrivé (c'était le prince lui-même). M. G.... fut un peu déconcerté et presque honteux de la question qu'il venait de faire et peut-être aussi du ton qu'il y avait mis. Le prince ajouta en souriant : Est-ce que vous ne me croyez pas? — Je vous crois d'autant plus, répondit M. G.... que je vous connais très-bien; mais je ne vous avais pas d'abord aperçu. Au reste, continua le jeune duc il n'y a rien qui puisse vous surprendre en tout ceci; ces messieurs m'ont offert de partager leur déjeuner; j'avais faim, j'avais soif, je bois et je mange avec eux, c'est tout naturel. Sans doute, dit M. G...., mais notre rendez-vous était pour onze heures et il n'est encore que dix heures et demie, c'est ce qui me faisait supposer qu'on s'était trompé. — Oh! reprit le duc, je connais les devoirs que je me suis imposés et j'aime mieux arriver une demi-heure trop tôt que cinq minutes trop tard. Et il disait tout cela avec un abandon, une franchise charmante.

COUPS DE MARTEAU.

Figaro, si mordant et si spirituel,
Qu'on citait autrefois à la cour, à la ville,
Depuis qu'il veut écrire à la Machiavel,
N'est plus qu'un vrai Bazile.

* * * Avez-vous vu le *Constitutionnel*, disais-je ces jours derniers à un de mes amis; il est maintenant d'une taille démesurée? — Oui, je viens de le lire, mais je le trouve toujours bien petit.

* * * M. Berryer disait, il y a quelques jours, à la Chambre : Un empoisonneur, un voleur public, un parricide sont toujours criminels, et doivent être condamnés en tout temps et en tout pays : il n'en est point de même des criminels d'état; donnez-leur seulement d'autres juges, leur vie sera en sûreté et peut-être en honneur. Il aurait pu dire tout aussi bien : Si les voleurs et les parricides étaient jugés par des voleurs et des parricides, leur vie serait en sûreté et peut-être en honneur.

* * * Quelques personnes ne voient dans notre révolution qu'un simple changement de ministère; nous voyons, nous, un bien autre changement : nous avons une chambre presque populaire et un roi despote; nous avons maintenant un roi citoyen et une chambre aristocratique.

* * * Hélas! dit un Jésuite, on nous berne, on nous chasse, On nous a ravi tout! il faut mourir de faim!
— Non, lui répondit-on, quoiqu'en dise ou qu'on fasse,
Vous pouvez compter sur Dupin.

* * * Quelqu'un disait hier, qu'on devrait prier M. le préfet de police d'aviser au moyen de faire dissiper les attroupemens de gardes nationaux, qui depuis quelques jours inquiètent les paisibles habitans du quartier Montmartre.

MOEURS.—LITTÉRATURE.—THEATRES.

Monvel. — *Les Victimes cloîtrées*. — *Les couvens*. — *Les moines*. — *Fanatisme et superstition*. — *Influence de la Religion sur les mœurs*.

(PREMIER ARTICLE.)

Lekain régnait encore.... lorsqu'un jeune homme à la taille grêle et menue, à la voix faible, et n'ayant rien de ce qui caractérise, au théâtre,

un héros grec ou romain, mais possédant au plus haut degré ce foyer de chaleur, ces nerfs irritables, cette âme ardente, qui seuls font les grands artistes, sollicita et obtint, non sans peine, car alors, comme de nos jours, de *respectables* nullités, toujours envieuses, toujours jalouses, gardaient les issues, et ne laissaient pénétrer dans le sanctuaire de Melpomène et de Thalie que ceux dont elles n'avaient rien à redouter, mais prenaient soin d'éloigner à force de dédains et de refus, le mérite modeste qui les eût fait paraître plus plates encore!.. Ce jeune homme, dis-je, obtint un ordre de débus.

Grande fut la surprise du public, grande fut la stupeur de Messieurs les sociétaires!.. L'imprudent qu'on croyait tuer du premier coup, puisa dans son âme plus de moyens tragiques, plus de véritables beautés que la tourbe dramatique n'en avait imaginé pour elle-même. Son triomphe fut complet... Ce jeune homme était Monvel!..

Fils d'un acteur qui n'était pas sans mérite, Monvel débuta en 1770 : il avait choisi le rôle d'Égyste comme le plus propre à sa taille et à ses moyens intellectuels... Il fut reçu en 1772... La scène française brillait alors du plus vif éclat : Brizard, Lekain, mesdemoiselles Clairon, Dumesnil; Prévillo, Molé et l'inimitable mademoiselle Dangeville, offraient un ensemble, une réunion de talens qui ne laissèrent après eux que le souvenir et quelques vagues traditions tout-à-fait perdues de nos jours... Il est encore un théâtre français... mais des acteurs!.. Le véritable comédien est à présent *l'homme de Diogène*!..

Au talent le plus beau, Monvel unissait un sens droit, une âme généreuse, et un esprit dont il n'avait pas la sottise de tirer vanité... *Ambroise*, *Clémentine et Désormes*, *Blaise et Babet*, *les Victimes cloîtrées*, et tant d'autres ouvrages charmans resteront pour attester la vérité de cette assertion.

Les Victimes cloîtrées : ce drame n'est certainement pas le chef-d'œuvre de son auteur... Un premier acte presque nul, des personnages insignifians, des longueurs, peu d'engouement dans les scènes, voilà les défauts qu'on y remarque; mais ils sont rachetés par des beautés du premier ordre, des caractères fortement tracés, des situations extrêmement dramatiques, un style soutenu, toujours exempt d'enflure, et une espèce de vérité, sinon *locale*, du moins *de convention*, à laquelle nos auteurs contemporains n'ont pas encore pris la peine de nous accoutumer.

Ce drame fut joué pour la première fois en 1791 : il obtint un succès d'enthousiasme, qu'on peut attribuer en partie à la situation des esprits à cette époque.

Par un de ces mouvemens qui renversent les trônes les mieux affermis, le peuple avait brisé le joug sous lequel il gémissait depuis des siècles; mais la superstition, mais le fanatisme pesaient encore de tout leur poids sur ce peuple trop éclairé pour les supporter long-temps. Déjà d'heureux essais avaient mis en évidence les passions désordonnées et la vie dissolue de ces hommes que la paresse ou le crime conduisaient dans l'asile impénétrable du cloître, et qui cachaient sous des dehors mystiques la soif des richesses, l'amour des plaisirs, une ambition démesurée, et souvent les vices les plus honteux! Il fallait les démasquer... L'humanité, la religion même, dont ils profanaient le sacré caractère, tout en faisait une loi à l'écrivain courageux!.. Monvel fut un de ceux qui entreprirent cette tâche, et les *Victimes cloîtrées* lui servirent à peindre en traits de sang *jusqu'ou pouvaient aller la haine et la vengeance d'un prêtre*, d'un homme sur lequel la nature devait perdre tous ses droits...

Peuple français voilà pourtant ce qu'on voulait te rendre! voilà les temps, voilà les hommes que regrettait, que voulait ramener la horde dévastatrice de tout bien et de toute liberté, que ton courage a renversée!.. Honneur à toi!..

Ces réflexions m'étaient suggérées par la représentation des *Victimes cloîtrées*. C'est là que je vis le feu de l'indignation briller dans tous les yeux, lorsque le père Laurent prononça ces paroles sacramentelles : « Tu ne sais pas jusqu'ou peut aller la vengeance d'un prêtre outragé! » C'est là que me levant, je m'écriai : O généreuse nation! le temps des turpitudes est passé, passé sans retour... Jouis du présent, c'est l'œuvre de ton courage!.. il est beau; mais tu dois espérer plus encore; jamais autant que toi peuple ne fut riche d'avenir!..

(La suite au prochain numéro.)

LITTÉRATURE.

Le dernier numéro de la *Revue de Paris* contient la Messénienne de M. Casimir Delavigne intitulée : *Une semaine de Paris*. Nous regrettons que le peu d'espace ne nous permette pas de donner en entier cette pièce remarquable, et qui ne le cède en rien à ses aînées; mais nous ne pouvons résister au désir de communiquer à nos lecteurs une partie du plaisir que nous avons éprouvé. L'auteur, après avoir peint en traits nobles et vigoureux la progression du soulèvement de tout un peuple contre d'odieux attentats; après avoir rappelé ces premiers cris d'indignation, de vengeance, ces premières nuits d'anxiété, ces premiers combats, préludes de la grande catastrophe que la persistance insensée de nos gouvernans avait rendue inévitable, s'exprime ainsi :

Au Louvre, amis, voici le jour!
 Battez la charge! Au Louvre, au Louvre!
 Balayé par le plomb qui se croise et les couvre,
 Chacun, pour mourir à son tour,
 Vient remplir le rang qui s'entr'ouvre.
 Le bataillon grossit sous ce feu dévorant.
 Son chef dans la poussière en vain roule expirant;
 Il saisit la victime, il l'enlève, il l'emporte,
 Il s'élance, il triomphe, il entre... Quel tableau!
 Dieu juste! la voilà victorieuse et morte
 Sur le trône de son bourreau!

Allez, volez, tombez dans la Seine écumante,
 D'un pouvoir parricide emblèmes abolis!
 Allez, chiffres brisés : allez, pourpre fumante;
 Allez, drapeaux déchus, que le meurtre a salis!
 Dépouilles des vaincus, par le fleuve entraînées,
 Dépouilles des martyrs que je pleure aujourd'hui,
 Allez, et sur les flots, à Saint-Cloud, portez-lui
 Le bulletin des trois journées!

Victoire! embrassons-nous. — Tu vis! — Je te revoilà!
 Le fer de l'étranger m'épargna comme toi.
 — Quel triomphe! — En trois jours! — honneur à ton courage!
 — Gloire au tien! — C'est ton nom qu'on cite le premier.
 — N'en citons qu'un. — Lequel? — Celui du peuple entier.
 Hier qu'il était brave, aujourd'hui qu'il est sage!
 — Du trépas, en mourant, un d'eux m'a préservé.
 — Mais ton sang coule encor? — Ma blessure est légère.
 — Et ton frère? — Il n'est plus. — L'assassin de ton frère,
 Tu l'as puni? — Je l'ai sauvé.

Payant ensuite le tribut de son hommage au vétéran de la liberté,
 et celui de sa reconnaissance au prince qui nous gouverne, à son au-
 guste bienfaiteur, M. Delavigne termine par ces mots le récit de ce
 drame si grand, si beau, et qui a frappé l'Europe d'étonnement et
 d'admiration :

Pour toi, peuple affranchi, dont le bonheur commence,
 Tu peux croiser tes bras après ton œuvre immense:
 Purs de tous les excès, huit jours l'ont enfanté.
 Ils ont conquis les lois, chassé la tyrannie,
 Et couronné la liberté:
 Peuple, repose-toi; ta semaine est finie!

HISTOIRE.

CONFUCIUS.

Confucius, à qui nous avons emprunté notre épigraphe, vivait
 550 ans environ avant J. - C. : c'est le plus ancien des philosophes
 chinois dont les œuvres ou du moins quelques fragmens d'écrits soient
 parvenus jusqu'à nous. Il descendait de l'empereur Ti-y. Dès son en-
 fance il se montra philosophe, et sa philosophie s'accrut par la lecture
 et la réflexion. Devenu mandarin et ministre d'état du royaume de Lu,
 aujourd'hui Canton, il fit voir combien il était important que les rois
 fussent philosophes, ou qu'ils eussent au moins des philosophes pour
 ministres. Il n'avait accepté le ministère que dans l'espérance de pou-
 voir, d'un lieu élevé, répandre plus facilement les lumières. Le dé-
 sordre s'étant glissé à la cour, il renonça à son emploi et se retira dans
 le royaume de Sin, pour y enseigner la philosophie. Son école fut si
 célèbre, que dans peu de temps il eut jusqu'à trois mille disciples. Ses
 doctrines n'avaient pour but que de dissiper les ténèbres de l'esprit,
 de bannir les vices du cœur, et de rétablir cette intégrité si rare dans
 tous les siècles. Aimer son prochain comme soi-même, se vaincre,
 soumettre ses passions à sa raison, ne rien faire ni penser qui lui fût
 contraire, telles étaient les leçons que ce grand homme donnait et pra-
 tiquait. Aussi modeste que sublime, il déclarait qu'il n'était pas l'in-
 venteur de sa doctrine, mais qu'il l'avait tirée d'écrivains plus anciens,
 surtout des rois Yao et Xun, qui l'avaient précédé de plus de 1500 ans.
 Ses disciples avaient une telle vénération pour lui, qu'ils lui rendaient
 les honneurs qu'on n'avait coutume de rendre qu'à ceux qui occu-
 paient le trône. Il revint avec eux dans le royaume de Lu, et y mourut
 à l'âge de 73 ans. Son tombeau se trouve dans l'académie même où il
 donnait ses leçons, près de la ville de Rio-Fu. On voit dans toutes les
 villes des collèges magnifiques élevés à son honneur, avec ces ins-
 criptions : « Au grand maître... Au premier docteur... Au précepteur
 des empereurs et des rois... Au roi des lettres. » Quand un officier de
 robe passe devant un de ces édifices, il descend de son palanquin et fait
 quelques pas à pied pour honorer la mémoire du grand philosophe.
 Sa vertu et son mérite ont été extraordinaires, si l'on en croit les his-
 toriens chinois; il était équitable, poli, doux, affable, gai, plus sévère
 pour lui que pour les autres; censeur rigoureux de sa propre conduite,
 parlant peu, méditant beaucoup, modeste malgré ses talens, et s'exer-

çant sans cesse dans la pratique des vertus. Nous terminerons ce petit
 article par une citation prise dans ses maximes les plus remarquables.
 Confucius disait à ses disciples : « Ne parlez jamais de vous ni en bien
 » ni en mal : en bien, parce qu'ils ne vous croiront pas; en mal, parce
 » qu'ils en croient déjà plus que vous ne voulez.

» Avouer ses défauts quand on est repris, c'est modestie; les décou-
 » vrir à ses amis, c'est ingénuité, confiance; se les reprocher à soi-
 » même, c'est humilité; mais les aller prêcher à tout le monde, si l'on
 » n'y prend garde, c'est orgueil. »

TRIBUNAUX.

Il n'est que trop de gens, on le sait, qui spéculent sur les événe-
 mens de notre dernière révolution. Cependant il serait injuste de
 porter la défiance sur les récits, et de déverser le soupçon sur toutes les
 gloires. C'est une prétendue injustice de ce genre qui conduisait au-
 jourd'hui les sieurs Chatel et Denangis devant la sixième chambre cor-
 rectionnelle, comme prévenus d'avoir diffamé le nommé Leroy. Voici
 les détails de la plainte : Dans le courant du mois d'août, les prévenus
 se sont permis de répandre dans le public que la blessure que Leroy
 avait reçue à la prise du Louvre, n'était qu'une feinte pour obtenir des
 gratifications, parce que cette blessure ne lui provenait réellement que
 d'avoir tiré des coups de fusil par sa croisée, en réjouissance de événe-
 mens, et la commotion lui avait blessé la main droite. Chatel s'est
 encore permis de frapper et d'injurier Leroy.

Leroy se présente au tribunal dans un acoutrement tout patriotique.
 Il porte un large chapeau d'étoffe cirée sur lequel se trouvent peints
 deux drapeaux tricolores en sautoir, surmontés d'un coq gaulois, le
 tout entouré de cette légende : *ex-sergent voltigeur au 47^e régi-
 ment 1811, et au-dessous : 29 juillet 1830, au Louvre.* Il porte une
 cravate tricolore et le bras en écharpe. Le plaignant s'indigne des
 soupçons dont on a voulu flétrir sa conduite, et déclare qu'il a été dif-
 famé. « Au surplus, ajoute-t-il, après les menteries de ces messieurs,
 nous nous sommes traités de voleurs l'un et l'autre. » Leroy se plaint
 encore d'avoir eu les honneurs de la caricature, et accuse les prévenus
 d'en être les auteurs. Cette caricature passe sous les yeux du Tribunal;
 elle représente Leroy, remettant à un général une pétition ainsi conçue :
*Un blessé du vieux Louvre s'adresse à la souscription. Le général
 répond : Monsieur, j'ai des renseignemens sur votre compte; votre
 blessure est ancienne, et comme nous avons de vrais braves, rengâchez
 votre compliment. Ce petit dessin à la plume est intitulé : Le faux
 brave.*

Tous les témoins attestent avoir entendu les prévenus tenir les pro-
 pos qu'on leur impute.

M. Delanglar, médecin, dépose que dans le courant du mois d'août,
 Leroy se présenta à l'ambulance, où il prodiguait des soins aux blessés.
 Il se refusa à le panser plus long-temps, parce qu'il jugeait la blessure
 bien antérieure aux évènements de juillet. Mais Leroy produit un certi-
 ficat constatant le contraire, et indiquant la nature de la blessure.

M. Renaud-Lebon, avocat de Leroy, expose que son client, par sa
 bonne conduite, s'est toujours concilié l'estime et la bienveillance de
 ses chefs, et par conséquent s'est attiré la jalousie de ses camarades,
 d'où résultèrent mille tracasseries, au nombre desquelles se trouve le
 procès actuel. L'avocat s'attache à prouver par de nombreux certificats
 l'état récent de la blessure, et partant la diffamation.

Après avoir entendu M. Floriot, défenseur des prévenus, le Tri-
 bunal, attendu, en ce qui touche Denangis, que rien ne prouve qu'il
 se soit rendu coupable de la diffamation, le renvoie des fins de la
 plainte. En ce qui concerne Chatel, attendu qu'il s'est rendu coupable
 du délit à lui imputé, le Tribunal le condamne à 25 fr. d'amende, et
 5 fr. de dommages-intérêts.

BOURSE DE PARIS DU 29 SEPTEMBRE 1850.

CINQ pour cent (je du 22 sept.). — Compt. 96 f. 80 50 50 40 50 25
 96 f. 15 96 f. 15 25 96 f.

Avis. — A compter de mercredi prochain, 6 octobre, ce Journal
 paraîtra deux fois par semaine, le mercredi et le samedi. Le présent
 prospectus peut donner à nos lecteurs une idée de la manière dont notre
 Journal sera traité; s'ils avaient quelques observations à faire, nous
 les prions de nous les faire parvenir avant l'époque ci-dessus indiquée.
 Au reste, nous ne négligerons rien pour rendre la lecture de cette
 feuille aussi utile qu'agréable.

LEMAIRE, gérant.

IMPRIMERIE DE FÉLIX LOCQUIN, RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES, N° 16.

Louis Blanc, L'organisation du travail, 3^e édition de 1845 (1839 pour la 1^{ère})

« C'est à vous, riches, que ce livre s'adresse, puisqu'il y est question des pauvres. Car leur cause est la vôtre.

Dernièrement, au milieu de nous, dans Paris, au bruit des réjouissances voisines, un pauvre enfant est mort gelé, derrière une guérite. Le fait a été publié comme un simple accident : il n'a étonné personne.

S'il n'y avait que des douleurs exceptionnelles et solitaires à soulager, la charité y suffirait peut-être. Mais le mal a des causes aussi générales que profondes ; et c'est par milliers qu'on les compte, ceux qui, parmi nous, sont en peine de leur vêtement, de leur nourriture et de leur gîte.

Comment cela est-il possible ? Pourquoi, au sein d'une civilisation tant vantée, cet abaissement tragique et cette longue agonie de la moitié des humains ?

Le problème est obscur. Il est terrible. Il a provoqué des révoltes qui ont ensanglanté la terre sans l'affranchir. Il a usé des générations de penseurs. Il a épuisé des dévouements d'une majesté toute divine. Voilà deux mille ans déjà que des nations entières s'agenouillent devant un gibet, adorant, dans celui qui voulut y mourir, le Sauveur des hommes. Et pourtant, que d'esclaves encore ! Que de lépreux dans le monde moral ! Que d'infortunés dans le monde visible et sensible ! Que d'iniquités triomphantes ! Que de tyrannies savourant à leur aise les scandales de leur impunité ! Le rédempteur est venu ; mais la rédemption, quand viendra-t-elle ?

Le découragement, toutefois, est impossible, puisque la loi du progrès est manifeste. Si la durée appartient au mal, elle appartient aussi, et bien plus encore, à cette protestation de la conscience humaine qui le flétrit et le combat, protestation variée dans ses formes, immuable dans son principe, protestation immense, universelle, infatigable, invincible.

Donc, la grandeur du problème ne nous doit point accabler. Seulement, il convient de l'aborder avec frayeur et modestie. Le résoudre, personne en particulier ne le pourrait ; en combinant leurs efforts, tous le peuvent. Dans l'œuvre du progrès social, que sont, considérés l'un après l'autre, les meilleurs ouvriers ? Et néanmoins, l'ouvrage avance, a besoin du genre humain vas 'accomplissant d'une manière irrésistible, et chaque homme qui étudie, travaille, même en se trompant, à l'œuvre de vérité.

Aussi bien, rendre son intelligence attentive aux choses dont le cœur est ému, donner à la fraternité la science pour flambeau, penser et sentir à la fois, réunir dans un même effort d'amour la vigilance de l'esprit et les puissances de l'âme, se faire dans l'avenir des peuples et dans la justice de Dieu une confiance assez courageuse pour lutter contre la permanence du mal et sa mensongère immortalité...est-il un plus digne emploi du temps et de la vie ?

Organisation du travail ! ces mots, il y a quatre ou cinq ans, expiraient dans le vide ; aujourd'hui, d'un bout de la France à l'autre, ils retentissent. « Faisons une enquête sur le sort des travailleurs », disait dernièrement M. Ledru-Rollin dans un journal sincère et courageux, *La Réforme* ; et il n'en a pas fallu davantage pour faire tressaillir notre société malade. Voilà le sujet d'études trouvé. Il n'y en aura jamais d'aussi vaste, mais il n'y en eut jamais d'aussi nécessaire [...].

« Loin d'accuser des préoccupations matérialistes, l'organisation du travail en vue de la suppression de la misère, repose sur le spiritualisme le mieux senti. Qui l'ignore ? La misère retient l'intelligence de l'homme dans la nuit, en renfermant l'éducation dans de honteuses limites. La misère conseille incessamment le sacrifice de la dignité personnelle, et presque toujours elle le commande. La misère crée une dépendance de condition à celui qui est indépendant par caractère, de sorte qu'elle cache un tourment nouveau dans une vertu et change en fiel ce qu'on porte de générosité dans le sang. Si la misère engendre la souffrance, elle engendre aussi le crime. Si elle aboutit à l'hôpital, elle conduit aussi au bagne. Elle fait les esclaves ; elle fait la plupart des voleurs, des assassins, des prostituées.

Nous voulons donc que le travail soit organisé de manière à amener la suppression de la misère [...] afin que chacun soit rendu à sa propre estime ; afin que l'excès du malheur n'étouffe plus chez personne les nobles aspirations de la pensée et les jouissances d'un légitime orgueil ; afin qu'il y ait place pour tous dans le domaine de l'éducation et aux sources de l'intelligence ; afin qu'il n'y ait plus d'homme asservi, absorbé par la surveillance d'une roue qui tourne, plus d'enfant transformé pour sa famille en un supplément de salaire, plus de mère armée par l'impuissance de vivre contre le fruit de ses entrailles, plus de jeune fille réduite, pour avoir du pain, « à vendre le doux nom d'amour ! ». Nous voulons que le travail soit organisé, afin que l'âme du peuple, son âme, entendez-vous ?, ne reste pas comprimée et gâtée sous la tyrannie des choses ! [...]

« Gardons-nous de scinder le problème, si nous aspirons à le résoudre. La formule du progrès est double dans son unité : *Amélioration morale et matérielle du sort de tous, par le libre concours de tous et leur fraternelle association* ! Ce qui rentre dans l'héroïque devise que nos pères écrivirent, il y a cinquante ans, sur le drapeau de la révolution : Liberté, égalité, fraternité » [...].

« A qui prétend le conduire, le peuple a droit de demander où on le mène. Il ne lui est arrivé, que trop souvent déjà de s'agiter pour des mots, de combattre dans les ténèbres, de s'épuiser en dévouements dérisoires, et d'inonder de son sang, répandu au hasard, la route des ambitieux, tribuns de la veille, que le lendemain saluait oppresseurs !

Mais s'il est nécessaire de s'occuper d'une réforme sociale, il ne l'est pas moins de pousser à une réforme politique. Car si la première est le *but*, la seconde est le *moyen*. Il ne suffit pas de découvrir des procédés scientifiques, propres à inaugurer le principe d'association et à organiser le travail suivant les règles de la raison, de la justice, de l'humanité ; il faut se mettre en état de réaliser le principe qu'on adopte et de féconder les procédés fournis par l'étude. Or le pouvoir, c'est la force organisée. Le pouvoir s'appuie sur des chambres, sur des tribunaux, sur des soldats, c'est-à-dire sur la triple puissance des lois, des arrêts et des baïonnettes. Ne pas le prendre pour instrument, c'est le rencontrer comme obstacle.

D'ailleurs, l'émancipation des prolétaires est une œuvre trop compliquée ; elle se lie à trop de questions, elle dérange trop d'habitudes, elle contrarie, non pas en réalité mais en apparence, trop d'intérêts, pour qu'il n'y ait pas folie à croire qu'elle se peut accomplir par une série d'efforts partiels et de tentatives isolées. Il faut y appliquer toute la force de l'Etat. Ce qui manque aux prolétaires pour s'affranchir, ce sont les instruments de travail : la fonction du gouvernement est de les leur fournir. Si nous avons à définir l'Etat, dans notre conception, nous répondrions : l'Etat est le banquier des pauvres.

Maintenant, est-il vrai, comme M. de Lamartine n'a pas craint de l'affirmer dans un récent manifeste, est-il vrai que cette conception « consiste à s'emparer, au nom de l'Etat, de la propriété et de la souveraineté des industries et du travail, à supprimer tout libre arbitre dans les citoyens qui possèdent, qui vendent, qui achètent, qui consomment, à créer ou à distribuer arbitrairement les produits, à établir des *maximum*, à régler les salaires, à substituer en tout l'Etat propriétaire et industriel aux citoyens dépossédés ? [...]

Mais nous faisons intervenir l'Etat, du moins au point de vue de l'initiative, dans la réforme économique de la société ? Mais nous avons pour but avoué de miner la concurrence, de soustraire l'industrie au régime du *laissez faire et du laissez passer* ? Sans doute ; et, loin de nous en défendre, nous le proclamons à voix haute. Pourquoi ? Parce que nous voulons la liberté. Oui, la liberté ! Voilà ce qui est à conquérir ; mais la liberté vraie, la liberté pour tous, cette liberté qu'on chercherait en vain partout où ne se trouvent pas l'égalité et la fraternité, ses sœurs immortelles [...].

« La liberté de l'état sauvage n'était *en fait*, qu'une abominable oppression, parce qu'elle se combinait avec l'inégalité des forces, parce qu'elle faisait de l'homme faible la victime de l'homme vigoureux, et de l'homme impotent la proie de l'homme agile. Or, nous avons, dans le régime social actuel, au lieu de l'inégalité des forces musculaires, l'inégalité des moyens de développement ; au lieu de la lutte corps à corps, la lutte de capital à capital, au lieu de l'abus de la supériorité physique, l'abus d'une supériorité convenue ; au lieu de l'homme faible, l'ignorant ; au lieu de l'homme impotent, le pauvre. Où donc est la liberté ? [...]

« Et lorsque la société se trouve ainsi partagée, qu'il y a d'un côté une force immense, et de l'autre une immense faiblesse, on déchaîne au milieu d'elle la concurrence, la concurrence qui met aux prises le riche avec le pauvre, le spéculateur habile avec le travailleur naïf, le client du banquier facile avec le serf de l'usurier, l'athlète armé de pied en cap avec le combattant désarmé, l'homme ingambe avec le paralytique ! Et ce choc désordonné, permanent, de la puissance et de l'impuissance, cette anarchie dans l'oppression, cette invisible tyrannie des choses qui ne dépassèrent jamais en dureté les tyrannies sensibles, palpables, à face humaine...voilà ce qu'on ose appeler la liberté !

Il est donc libre de se former à la vie de l'intelligence, l'enfant du pauvre, qui, détourné par la faim du chemin de l'école, court vendre son âme et son corps à la filature voisine, pour grossir de quelques oboles le salaire paternel !

Il est donc libre de discuter les conditions de son travail, l'ouvrier qui meurt, si le débat se prolonge !

Il est donc libre de mettre son existence à l'abri des chances d'une loterie homicide, le travailleur qui, dans la confuse mêlée de tant d'efforts individuels, se voit réduit à dépendre, non pas de sa prévoyance et de sa sagesse, mais de chacun des désordres qu'enfante naturellement la concurrence : d'une faillite lointaine, d'une commande qui cesse, d'une machine qu'on découvre, d'un atelier qui se ferme, d'une panique industrielle, d'un chômage !

Il est donc libre de ne pas dormir sur le pavé, le journaliser sans travail qui n'a point d'asile !

Elle est donc libre de se conserver chaste et pure, la fille du pauvre, qui, l'ouvrage nant à manquer, n'a plus à choisir qu'entre la prostitution et la faim !

De nos jours, a-t-on dit, rien ne réussit mieux que le succès. C'est vrai, et cela suffit pour la condamnation de l'ordre social qu'un semblable aphorisme caractérise. Car toutes les notions de la justice et de l'humanité sont interverties là où l'on a d'autant plus de facilités pour s'enrichir qu'on a moins besoin de devenir riche, et où l'on peut d'autant moins échapper à la misère qu'on est plus misérable. Le hasard de la naissance vous a-t-il jeté parmi nous dans un dénuement absolu ? travaillez, souffrez, mourez : on ne fait pas crédit au pauvre, et la doctrine du *laissez faire* le voue à l'abandon. Etes vous né au sein de l'opulence ? Prenez du bon temps, menez joyeuse vie, dormez : votre argent gagne de l'argent pour vous. Rien ne réussit mieux que le succès !

Mais le pauvre a le *droit* d'améliorer sa position ? Et qu'importe ! s'il n'en a pas le *pouvoir* ? Qu'importe au malade qu'on ne guérit pas, le *droit* d'être guéri ?

Le droit, considéré d'une manière abstraite, est le mirage qui, depuis 1789, tient le peuple abusé. Le droit est la protection métaphysique et morte qui a remplacé, pour le peuple, la protection vivante qu'on lui devait. Le droit, pompeusement et stérilement proclamé dans les chartes, n'a servi qu'à masquer ce que l'inauguration d'un régime d'individualisme avait d'injuste et ce que l'abandon du pauvre avait de barbare. C'est parce qu'on a défini la liberté par le mot *droit*, qu'on en est venu à appeler hommes libres, des hommes esclaves de la faim, esclaves du froid, esclaves de l'ignorance, esclaves du hasard. Disons-le donc une fois pour toutes : la liberté consiste, non pas seulement dans le droit accordé, mais dans le pouvoir donné à l'homme d'exercer, de développer ses facultés, sous l'empire de la justice et sous la sauvegarde de la loi.

Et ce n'est point-là, qu'on le remarque bien, une distinction vaine : le sens en est profond, les conséquences en sont immenses. Car, dès qu'on admet qu'il faut à l'homme, pour être vraiment libre, le *pouvoir* d'exercer et de développer ses facultés, il en résulte que la société doit à chacun de ses membres, à l'instruction, sans laquelle l'esprit humain ne *peut* se déployer, et les instruments de travail, sans lesquels l'activité humaine ne *peut* se donner carrière. Or, par l'intervention de qui la société donnera-t-elle à chacun de ses membres l'instruction convenable et les instruments de travail nécessaires, si ce n'est par l'intervention de l'Etat ? C'est donc au nom, c'est pour le compte de la liberté, que nous demandons la réhabilitation du principe d'autorité. En un mot, nous invoquons l'idée de pouvoir, parce que la liberté d'aujourd'hui est un mensonge, et que la liberté de l'avenir doit être une vérité ».

Saint-Marc Girardin (libéral), Journal des débats, novembre 1831 :

« La sédition de Lyon a révélé un grave secret, celui de la lutte intestine qui a lieu dans la société entre la classe qui possède et celle qui ne possède pas. Notre société commerciale et industrielle a sa plaie comme toutes les autres sociétés ; cette plaie, ce sont les ouvriers. [...] Aujourd'hui, les barbares qui menacent la société ne sont point au Caucase ni dans les steppes de la Tartarie ; ils sont dans les faubourgs de nos villes manufacturières [...]. Il faut que la classe moyenne sache bien quel est l'état des choses ; il faut qu'elle connaisse bien sa position. Elle a au-dessous d'elle une population de prolétaires qui s'agite, qui frémit, sans savoir où elle ira ; que lui importe ? Elle est mal. Elle veut changer. C'est là où est le danger de la société moderne ; c'est de là que peuvent sortir les barbares qui la détruiront »

Marx et Engels, Manifeste du Parti Communiste, Chapitre II « Prolétaires et communistes »

« L'abolition de la famille ! Même les plus radicaux s'indignent de cet infâme dessein des communistes. Sur quelle base repose la famille bourgeoise d'à présent ? Sur le capital, le profit individuel. La famille, dans sa plénitude, n'existe que pour la bourgeoisie ; mais elle a pour corollaire la suppression forcée de toute famille pour le prolétaire et la prostitution publique. [...]. Nous reprochez-vous de vouloir abolir l'exploitation des enfants par leurs parents ? Ce crime-là, nous l'avouons. Mais nous brisons, dites-vous, les liens les plus intimes, en substituant à l'éducation par la famille l'éducation par la société. Et votre éducation à vous, n'est-elle pas, elle aussi, déterminée par la société ? Déterminée par les conditions sociales dans lesquelles vous élevez vos enfants, par l'immixtion directe ou non de la société, par l'école,

876

Qu'est-ce que la République?

Par qui le Peuple doit-il être représenté?



DIALOGUE

Entre **PIERRE**, ouvrier charron, et **JOSEPH**, instituteur primaire.

(Extrait de la RÉFORME, numéro du 14 mars.)

PIERRE. J'entends dire, maître Joseph, qu'il n'y a plus de roi en France, et que nous avons un gouvernement républicain. Vous savez que jamais on n'a voulu rien nous apprendre, à nous autres pauvres diables. Quand nous demandions des nouvelles politiques, on nous répondait que cela ne nous regardait pas; que notre lot dans ce monde était la peine et la misère; que nous n'avions pas même le droit de savoir comment et par qui nous étions gouvernés; on nous mettait quasi au même rang que les bêtes de somme. Enfin, puisque, grâce à nos courageux frères de Paris, nous voilà redevenus des hommes, apprenez-moi ce que c'est que la République.

JOSEPH. On entend par ce mot un gouvernement fondé sur la *Liberté*, l'*Egalité* et la *Fraternité*.

La *liberté* consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui, suivant la sainte maxime : *Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'il te fit*. C'est sur cette maxime que la République basera désormais ses lois.

Par *égalité*, on entend que chacun jouira des mêmes droits politiques. Ainsi, au lieu de quelques familles privilégiées nommant des députés qui faisaient des lois oppressives et ruineuses pour le peuple, la République a déjà décrété que tout citoyen, dès l'âge de vingt ans, devient membre actif de la nation comme garde national. Plus d'exclusion injurieuse pour personne.

A vingt-un ans, tout citoyen est électeur et peut se faire représenter par l'homme qu'il juge le plus capable de bien comprendre et de bien défendre les intérêts de tous.

A 25 ans, tout citoyen peut être élu député et consacrer au pays son dévouement et ses talents.

Plus de castes privilégiées, plus d'autre noblesse que celle de la vertu, du mérite et du travail.

La *fraternité* résultera inévitablement de cette égalité qui portera les citoyens à s'aimer et à s'entr'aider. Autant les idées de caste, la supériorité du rang, les privilèges séparent les hommes, autant les idées d'égalité les rapprochent.

PIERRE. Je comprends cela, car mon brave bourgeois, qui n'est jamais fier, jamais dur avec moi, qui me fait gagner ce qu'il peut et me traite sur le pied de l'égalité, je l'aime comme un frère.

JOSEPH. Il faut aussi, mon cher Pierre, vous conduire avec tous les autres hommes comme s'ils étaient vos frères. Ne voyez plus un ennemi dans celui qui paraît être plus heureux que vous, ou qui a reçu l'avantage d'une éducation plus développée. Une longue suite de tyrannies, d'abus de tout genre, a fait la société ce qu'elle est aujourd'hui. Une première révolution l'avait déjà beaucoup améliorée; notre jeune République va faire de bonnes lois qui remédieront au mal et en préviendront à jamais le retour.

PIERRE. Quelles sont, selon vous, les lois les plus nécessaires ?

JOSEPH. Il nous faut d'abord, au lieu d'une charte qui consacrait des inégalités et des privilèges iniques, une constitution basée sur des principes républicains et proclamant :

L'égalité absolue des droits,
La liberté individuelle garantie de tout arbitraire,
La liberté d'association,
La liberté des opinions,
La liberté de la presse,
La liberté des cultes,
Enfin tous les droits de l'homme et du citoyen.

De cette constitution découleront naturellement les lois destinées à perfectionner l'état social et à assurer le bien-être de tous. Ces lois régleront notamment :

1° L'ORGANISATION DU TRAVAIL.—L'Etat doit garantir à tout citoyen du travail, un salaire suffisant, et la libre disposition d'une partie de son temps pour se reposer et s'instruire.

2° LES SECOURS PUBLICS.—L'Etat doit protection et assistance à toutes les infortunes imméritées : l'ouvrier vieilli dans la pauvreté ou blessé au service de l'agriculture ou de l'industrie, a droit aux secours de l'Etat comme le vétéran ou le soldat mutilé sur le champ de bataille. Les uns et les autres ont été également utiles à la patrie.

3° L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—Plus d'instruction privilégiée ; plus d'écoles accessibles seulement à l'enfant du riche. L'instruction publique est due à tous, sans exception ni préférence, et pour tous les degrés des études.

L'instruction professionnelle sera également à la charge de la nation : il faut que chaque citoyen soit mis en état de gagner sa vie.

4° UNE RÉPARTITION PLUS ÉQUITABLE DES IMPÔTS DE TOUTE NATURE. — On ne verra plus les subsistances, les objets de première nécessité écrasés d'impôts, lorsque le superflu du riche, son luxe, ses capitaux en étaient complètement exemptés ; il ne faut pas que la France agricole et industrielle continue à payer *trois cents millions de francs annuellement* aux propriétaires de rentes sur l'Etat, sans que ceux-ci supportent leur part des charges publiques. Cette scandaleuse immunité doit avoir un terme.

Ces lois et quelques autres faites sagement, consciencieusement, et en vue de l'intérêt du plus grand nombre des citoyens, suffiraient seules pour assurer à la République les plus brillantes destinées.

PIERRE. Mais par qui devront-elles être faites ?

JOSEPH. Par le concours de tous les citoyens. Le principe de l'égalité conférant à chacun aujourd'hui le droit de choisir les législateurs, il s'ensuit que chacun contribue indirectement à la confection des lois. Le sort du pays, le bonheur futur de la société dépendent du choix que les citoyens vont faire de leurs premiers représentants. Pensez-y comme à l'acte le plus grave, le plus important qu'il ait été donné à l'homme d'accomplir.

PIERRE. Ce choix me paraît en effet bien difficile. Comment distinguer, parmi tant de gens empressés à solliciter nos suffrages, les citoyens vraiment dignes de notre confiance ?

JOSEPH. Il est un moyen sûr de sortir d'embarras. Tous les candidats

vous tiendront le même langage ; mais vous savez que les uns soutenaient le gouvernement déchu, tandis que les autres ont toujours professé les principes qui triomphent aujourd'hui. L'hésitation n'est donc pas possible. Si vous voulez sincèrement le règne de la liberté, de l'égalité et de la fraternité ; si vous voulez rester citoyen et conserver les droits que vous venez d'acquérir, *donnez votre suffrage à d'anciens républicains* ; eux seuls ont travaillé, combattu et souffert pour vous ; eux seuls pensent sérieusement à votre bien-être ; eux seuls aussi ont assez étudié les questions sociales pour les bien résoudre et pour nous faire de bonnes lois.

PIERRE. Je suis certainement disposé à donner la préférence à des républicains reconnus, à ceux qu'on nous signalait jadis comme des agents de désordre et de bouleversement. Mais pensez-vous qu'ils ne voudront pas se venger des persécutions qu'ils ont endurées ?

JOSEPH. Croyez bien, mon cher ami, que les hommes qui ont fait tant de sacrifices pour le peuple ont l'âme trop élevée pour nourrir de mesquines idées de vengeance, incompatibles d'ailleurs avec leurs sentiments de fraternité. Et ne savez-vous donc pas que leur première pensée, leur premier acte, le lendemain du triomphe, a été d'*abolir la peine de mort* en matière politique ?

PIERRE. C'est beau, c'est grand ce qu'ils ont fait là. M. Boniface, l'acapareur de grains, ne nous en a pas parlé. Il nous dit toujours tant de mal des républicains ! Il n'ose plus aujourd'hui les appeler buveurs de sang ; mais il les traite d'hypocrites et d'ambitieux.

JOSEPH. L'hypocrisie, c'est chez cet homme et chez ses pareils que vous la reconnaîtrez. Déjà ils ont changé de langage, et vous ne tarderez pas à les entendre se proclamer plus républicains que les combattants du 24 février. Quant à l'ambition, il y en a de bien des sortes. Il y a celle de faire fortune aux dépens d'autrui ; il y a celle de dominer, de tyranniser, de fouler aux pieds le faible et le malheureux : cette ambition-là, c'est celle des Boniface, et nous en avons eu assez d'exemples sous l'ancien gouvernement. Mais il y a aussi l'ambition de souffrir pour le pauvre et l'opprimé, de braver la tyrannie et de lutter contre elle sans relâche jusqu'au triomphe du bon droit. Voilà quelle a été jusqu'ici l'ambition de la plupart des républicains, et le passé doit vous répondre de l'avenir.

PIERRE. On nous dit aussi que les républicains sont les ennemis de la propriété et de la famille.

JOSEPH. C'est la grande tactique des ennemis du peuple de confondre les opinions républicaines avec de prétendues opinions qui voudraient empêcher l'homme de jouir du fruit de son travail et le priver de ce qu'il a de meilleur au monde, les joies de la famille. Personne n'est plus opposé que les républicains à ces doctrines qui ne sont d'ailleurs que des fables ; personne ne les a combattues avec plus de vigueur. Si les républicains veulent que le travail soit bien rétribué, c'est pour que le travailleur puisse épargner et posséder à son tour. Ils savent aussi que l'homme qui remplit le mieux ses devoirs de famille est ordinairement le meilleur citoyen. Dans leur conviction, la famille est la première, la plus pure, la plus nécessaire de toutes les institutions humaines, et ils la défendraient comme la liberté elle-même, si jamais elle était en danger.

PIERRE. Vous êtes républicain, citoyen Joseph ; vous mettez en prati-

que, je le sais, ce que vous venez de me dire. J'ai confiance en vous et dans les hommes qui pensent et agissent comme vous. Voici ma dernière objection : Ne faut-il pas avoir de la fortune pour être député ?

JOSEPH. Non. Vous comprenez que tout citoyen de vingt-cinq ans étant éligible, le choix ne peut pas être entravé par des considérations de fortune ou de position sociale. Le pays doit, d'ailleurs, pour être bien servi, rémunérer ceux qui le servent. Comme un député consacrerait tout son temps aux affaires publiques et ne pourra exercer aucune autre fonction, on lui donnera les moyens de vivre honorablement, lui et sa famille, dont il sera souvent séparé. Vous pouvez donc fixer votre choix sur des hommes pauvres, et ne considérer que leurs opinions, leur capacité, leur dévouement envers le peuple. Celui qui a vécu dans la pauvreté connaît mieux que le riche les besoins du peuple ; il sait mieux y compatir et est plus disposé à y donner satisfaction. Les citoyens riches ont eu pendant longtemps le monopole du pouvoir ; ils en ont usé à leur profit et à celui de leur classe exclusivement. On a même vu les plus opulents vendre leur conscience, leur indépendance, pour une place, pour une faveur quelconque. Il est, je le sais, d'honorables exceptions ; mais, à mérite égal, je donnerais la préférence au plus pauvre.

PIERRE. Je suis de votre avis. Tout me prouve que nos anciens ré-

publicains sont les vrais amis, les vrais défenseurs du peuple et de la France. MA VOIX LEUR EST ACQUISE.

JOSEPH. En les nommant, vous sauverez le pays. Pensez à quelle effroyable catastrophe nous serions exposés si le peuple, égaré par les conseils de ceux qui, hier encore, étaient ses oppresseurs, nommait des représentants opposés à la République, et si cette faute avait pour résultat de laisser la royauté, haineuse, implacable, venir de nouveau s'imposer à la France ! Nous rétrograderions d'un siècle peut-être. Le laboureur, l'artisan, le travailleur reprendraient le collier de l'esclavage et de la misère ; le privilège reparaitrait plus orgueilleux, plus violent que jamais.....

PIERRE. Ah ! plutôt mourir que de revoir ces temps abhorrés ! Le peuple, soyez-en sûr, donnera partout sa confiance aux vrais républicains.

Vive la République !

12 mars 1848.

PANET.

AUX TRAVAILLEURS D'INDRE-ET-LOIRE



L'élection du Président de la République approche.

La nation est appelée à déléguer une part immense de sa souveraineté à un seul homme. Nous devons donc unir tous nos efforts pour assurer, par notre choix, le triomphe de notre sainte Révolution.

La lutte sera comme toujours entre le droit et le privilège, entre les travailleurs et les oisifs. Déjà l'intrigue et la réaction sont à l'œuvre pour étouffer le germe des libertés publiques contenues dans la Révolution de février. La féodalité des écus, celle qui s'est élevée sur les ruines de la féodalité nobiliaire démolie par nos pères, a fait pacte avec les débris de celle-ci pour éterniser l'exploitation des classes laborieuses et pour duper les niais et les trembleurs. La coalition invoque aujourd'hui comme hier les grands mots menteurs de conservation et d'ordre qui n'ont servi depuis des milliers d'années qu'à abriter l'iniquité sociale; car, pour les privilégiés de tous les temps, ce qui s'appelle ordre n'a jamais été que le maintien des privilèges existants.

Sachons nous entendre de notre côté, travailleurs de toutes les industries, serfs des champs et serfs des villes; avec nous sont le droit, le nombre et l'intelligence; sachons nous entendre pour déjouer les manœuvres des hauts-barons du coffre-fort et de la terre, et la victoire est à nous.

Les rapides progrès du socialisme ont porté le désespoir dans le camp des vaincus de février. Le socialisme a droit aux anathèmes et aux colères des privilégiés; car il veut l'émancipation absolue des travailleurs et l'abolition du salariat, dernière forme de l'esclavage.

Laboureurs, artisans, exploités de tous les régimes, la terreur de nos ennemis nous indique la voie que nous devons suivre. Le socialisme, c'est le salut du peuple, c'est le salut de la société. Elevons donc avec ferveur au-dessus de nos têtes son étendard, et que cet étendard nous rallie tous dans une commune pensée d'émancipation fraternelle, nous le peuple des travailleurs, nous le vrai peuple, chaque fois que l'élection nous appellera à exercer notre part de souveraineté reconquise.

Travailleurs, point d'indignes faiblesses, point de sot engouement pour l'illustration des noms propres; la Révolution de février a brisé le principe de l'hérédité monarchique dans la dynastie des Capets; ne le laissons pas se relever par les mains d'une autre dynastie, et qu'il ne soit pas dit, à la honte ineffaçable du suffrage universel, qu'il a suffi à un citoyen d'être le neveu de son oncle pour régner parmi nous. Il ne peut y avoir rien de commun entre nous et le noble rejeton de la souche impériale qui rougissait autrefois de voir son nom *traîné dans la fange révolutionnaire et sa cause associée à celle des faubourgs*.

Le droit au travail, c'est-à-dire le droit de vivre, est le plus imprescriptible des droits de l'homme et du citoyen. Quiconque nous a dénié ce droit est indigne de nos suffrages.

Nous ne devons décerner l'éminente fonction de Président de la République, ce titre glorieux de l'élu de la nation, qu'à un citoyen fils de ses œuvres, dont le talent et la capacité soient à la hauteur de son dévouement à la chose publique.

Travailleurs d'Indre-et-Loire, au nom de la sainte cause du travail et du salut de tous nos frères les opprimés, nous faisons appel à votre intelligence; nous vous conjurons de vous joindre à nous et à tous les sincères démocrates de France, pour choisir un candidat dont les antécédents soient pour la République naissante un gage de sécurité, en même temps qu'une garantie pour le triomphe prochain des grands principes de Liberté, d'Égalité et de Fraternité proclamés par nos pères.

La coterie d'ambitieux qui tient aujourd'hui le pouvoir ayant supprimé le droit de réunion et la liberté de la presse, le banquet politique est devenu pour les citoyens le seul moyen de se réunir pour délibérer sur leurs intérêts les plus chers.

Pour cette raison, les travailleurs de Tours ont créé un comité pour organiser un banquet où vous êtes tous conviés.

Le prix de la souscription est fixé à 80 centimes; un avis ultérieur fera connaître le lieu et le moment de la réunion.

On souscrit chez le citoyen Séguier, cordonnier, rue des Trois-Pavés-Ronds, 4.

Travailleurs nos frères! notre sort est entre nos mains; unissons-nous, et le triomphe de la démocratie, qui grandit tous les jours, est assuré.

Vive la République démocratique et sociale!

SALUT ET FRATERNITÉ.

Pour les membres du Comité,

SÉGUIER, Trésorier,
Ouvrier cordonnier.

A. PROUST, Secrétaire,
Voyageur du commerce.

DOUARD, Président,
Ouvrier menuisier.